

Communiqué de presse - 27/03/2024

ELECTIONS EUROPÉENNES DU 9 JUIN

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES AVANT LE 3 MAI

**DATE DES ÉLECTIONS
EUROPÉENNES**

LE DIMANCHE 9 JUIN 2024

En allant voter, vous désignerez les députés européens qui vous représentent et votent les lois au Parlement européen. Une carte électorale est délivrée à toutes les personnes qui sont inscrites. Si la présentation de la carte électorale n'est pas impérative lors du vote, celle du titre d'identité de l'électeur est en revanche obligatoire.

Renseignements :

Service État civil, mairies de quartier,
recensement de la population, élections
Espace Mitterrand

10, place François-Mitterrand

02 51 47 47 29

Les électeurs français sont appelés à se rendre aux urnes le dimanche 9 juin pour les élections européennes. Pour pouvoir voter, il est nécessaire de s'inscrire sur les listes électorales au plus tard le 3 mai (1^{er} mai pour les inscriptions en ligne).

Pour s'inscrire sur les listes électorales, vous devez :

- Être de nationalité française ou européenne ;
- Être âgé d'au moins 18 ans (au plus tard le jour de l'élection) ;
- Jouir de vos droits civils et politiques ;
- Avoir une attache avec une commune française au titre de votre domicile réel ou de votre résidence continue depuis six mois au moins ou de votre qualité de contribuable.

Je dois m'inscrire si :

- Je m'installe sur la commune.
- Je déménage au sein de la même commune.
- Je suis ressortissant européen et je souhaite voter aux élections municipales.
- Je suis sous mesure de protection (tutelle ou curatelle).

Je suis inscrit d'office si :

- J'ai effectué mon recensement citoyen dans la commune où je suis domicilié à mes 16 ans.
- J'ai obtenu la nationalité française après 2018.

Comment s'inscrire ?

- **En mairie** auprès du service Relations citoyens (place François-Mitterrand) ou auprès des mairies de quartier de La Garenne, de la Vallée-Verte, de Saint-André d'Ornay et du Bourg-sous-La Roche **ou par courrier jusqu'au 3 mai** (date de réception en mairie).
- **Par internet jusqu'au 1er mai sur :** www.service-public.fr

Les pièces à fournir :

- Pièce d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins de 5 ans (justifiant de la nationalité française ou d'un pays membre de l'Union européenne).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone fixe ou d'Internet).

